

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 198/2018 – PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PARKING DU LAMINOIR

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8,

VU le courrier en date du 22 mai 2018, de Monsieur GASC Didier représentant l'association « Shadow'S Live a dream » sollicitant une autorisation d'occuper le parking du Laminoir 1 avec des motos, pour l'organisation d'un repas concert le samedi 10 juin 2018.

CONSIDERANT qu'il convient de fermer le parking du Laminoir 1, pour réserver des emplacements sur le domaine public communal au profit de l'association, ceci afin de permettre l'organisation de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1°- L'association « Shadow'S Live a dream » est autorisée à occuper le parking devant le Laminoir 1, avenue du 10 août le samedi 10 juin 2018 pour un rassemblement motos. De ce fait le stationnement sera interdit aux autres véhicules.

ARTICLE 2°- Les barrières seront placées, à chaque extrémité du parking du Laminoir 1.

ARTICLE 3°- La signalisation routière sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4°- Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 25 mai 2018

Le Maire,

François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

